

14.12.2007

Principe de précaution : première victoire sur le wifi

La santé doit passer avant l'Internet sans fil. Jean Desessard, sénateur Vert de Paris, se réjouit de la suspension du wifi dans certaines bibliothèques parisiennes, suite à la mobilisation des salariés inquiets pour leur santé.

Maux de tête, vertiges, nausées, fatigue... : le développement des mêmes symptômes simultanément chez les salariés d'un même lieu au moment de l'introduction d'une nouvelle technologie est une coïncidence troublante. Surtout quand ils touchent 40 % du personnel. Contrairement à ce qu'a déclaré l'attaché de presse de la mairie de Paris, les salariés inquiets ne sont pas irrationnels, et leurs interrogations, en l'absence de consensus scientifique, sont parfaitement légitimes.

Appliquer le principe de précaution, à valeur constitutionnel depuis 2005, ne signifie pas condamner par principe et à tout jamais une nouvelle technologie. Mais cela implique d'en suspendre la généralisation jusqu'à ce que des études approfondies en prouvent l'innocuité.

A cet égard, il est réconfortant de voir que c'est un syndicat, le SUPAP-FSU, qui a pris en charge cette thématique typiquement écologiste. En effet, les représentants des salariés doivent développer un véritable éco-syndicalisme, car les salariés sont les premiers concernés par l'exposition à des substances, des molécules ou des champs électro-magnétiques dangereux. En cela, ils peuvent jouer un rôle de lanceurs d'alertes, et leurs avertissements doivent être pris avec le plus grand sérieux, car leur vigilance constitue une protection pour notre santé à tous.

Communiqué de Jean Desessard
Sénateur Verts de Paris